

A graphic of a spiral-bound notebook with a white page and a red cover, set against a green background. The spiral binding is at the top. On the left side, there are two horizontal bars, one yellow and one pink. In the center of the page, the number '01' is written in black, enclosed in a light green circular arrow. Below this, the title 'Le récit' is written in a large, bold, dark red font.

01

# Le récit



## Définition

Le terme *récit* est employé dans un sens général pour désigner toutes les formes de narration : roman, nouvelle, récit, conte, etc., répondant à la définition proposée par Claude Bremond :

« Tout récit consiste en un discours intégrant une succession d'évènements d'intérêt humain dans l'unité d'une même action. Où il n'y a pas récit il y a, par exemple, description (si les objets du discours sont associés par une contiguïté spatiale), déduction (s'ils s'impliquent l'un l'autre), effusion lyrique (s'ils évoquent par métaphore ou métonymie), etc... Où il n'y a pas intégration dans l'unité d'une action, il n'y a pas non plus récit, mais seulement chronologie, énonciation d'une succession de faits incoordonnés. Où enfin, il n'y a pas implication d'intérêt humain (où les évènements rapportés ne sont ni produits par des agents ni subis par les patients anthropomorphes) il ne peut y avoir de récit, parce que c'est seulement par rapport à un projet humain que les évènements prennent sens et s'organisent en une série temporelle structurée. »

Par ailleurs, les récits sont familiers à de nombreux moments de la vie : il peut s'agir d'échanges quotidiens, de lecture ou d'écoute de la presse écrite, radiophonique ou télévisuelle ; mais, ils sont surtout les textes littéraires lus par le grand public de lecteurs.



## Ses spécificités

Que le récit soit bref ou court, qu'il se présente sous forme de roman, de conte, de nouvelle ou d'autres genres narratifs encore, il doit être **structuré, habité, situé et daté.**

Il est également le lieu où se loge une distinction très productive qui repose sur deux modes d'interventions langagières : c'est la distinction **histoire/discours** que T. Todorov développe ainsi :

*« L'œuvre littéraire est histoire dans ce sens qu'elle évoque une certaine réalité, des évènements qui se seraient passés, des personnages [...] mais l'œuvre est en même temps discours, il existe un narrateur qui relate l'histoire, il y a en face de lui un lecteur qui la perçoit. A ce niveau, ce ne sont pas les évènements rapportés qui comptent mais la façon dont le narrateur nous les a fait connaître »*

Pour sa part, G. Genette, dans *Figures III*, définit le récit en en donnant trois notions distinctes :

- Le récit est un énoncé narratif [...] qui se fixe pour but de raconter, en écartant tout ce qui ne relève pas du narratif.
- Le récit est ensuite une série d'évènements, d'épisodes réels ou fictifs, considérés indépendamment de toute référence esthétique : le récit d'un fait divers dans la presse, ou le récit de voyage.
- Le récit est enfin un acte, celui d'un narrateur qui raconte un ou plusieurs évènements (sa vie, ses aventures, celles d'autrui...)

A ce niveau, et avant d'entamer l'étude de la narration dans le récit, la prise en considération de quelques éléments définitoires semblent indispensables.